



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU  
PROGRAMME DU CONSEIL EXECUTIF  
Dixième réunion  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EBPDC10/2  
EBPDC10/3  
18 décembre 2003

---

## Activités d'évaluation en 2003 ; Evaluations proposées pour 2004

### EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU BUDGET PROGRAMME

1. Les évaluations de la performance du budget programme font partie d'un cycle biennal de suivi et d'évaluation axé sur la mise en oeuvre du budget programme. Il s'agit de déterminer la contribution apportée par chaque bureau de l'OMS aux résultats escomptés et la mesure dans laquelle ces résultats ont été atteints par l'ensemble de l'Organisation. En 2003, une simulation a été faite pour deux domaines d'activité – la santé de l'enfant et de l'adolescent et le développement durable – et les enseignements qui en ont été tirés seront appliqués à l'évaluation de la période 2002-2003 qui sera faite au début de 2004.

### EVALUATIONS PROGRAMMATIQUES ET THEMATIQUES

2. Les évaluations programmatiques et thématiques sont deux démarches qui s'inscrivent dans le cadre d'évaluation de l'OMS. Les évaluations programmatiques, qui privilégient un domaine d'activité particulier, examinent les progrès réalisés en vue des objectifs fixés par l'OMS et permettent de mieux comprendre comment et grâce à quoi les buts ont pu être atteints sur plusieurs années et d'examiner l'impact, le rapport coût/efficacité et la pérennité des résultats. La portée des évaluations programmatiques peut se limiter à un bureau régional, un programme interpays ou un programme de bureau de pays dans une Région donnée ou bien concerner toute l'Organisation.

3. Les évaluations thématiques privilégient certains thèmes qui ne correspondent pas nécessairement à un domaine d'activité ou peuvent être de nature différente. Les thèmes qui se prêtent à ce type d'évaluation sont, par exemple, les nouveaux processus, méthodes ou techniques de travail ou encore les fonctions de base de l'Organisation. Le champ des évaluations thématiques varie, depuis un pays jusqu'à l'ensemble de l'Organisation. Du point de vue de la finalité, des principes et du détail de l'analyse, les évaluations thématiques sont très proches des évaluations programmatiques.

4. En 2002-2003, les six bureaux régionaux ont procédé à des évaluations programmatiques ou thématiques. La pratique veut que les bureaux régionaux soumettent les résultats des évaluations à leur comité régional. Le Conseil exécutif, lui, ne les examine pas.

5. Au cours des deux années 2002-2003, les six évaluations régionales suivantes ont été faites :

- Afrique : évaluation des activités de formation des divisions techniques dans la Région africaine (date d'achèvement prévue : novembre 2003).

- Amériques : évaluation du Centre panaméricain de Génie sanitaire et des Sciences de l'Environnement (CEPIS) (soumise au Comité régional à sa cinquante-quatrième session (2002)).<sup>1</sup>
- Asie du Sud-Est : évaluation régionale du programme interpays supplémentaire (première partie achevée et soumise au Comité régional à sa cinquante-cinquième session (2002) ; deuxième partie achevée et soumise au Comité régional à sa cinquante-sixième session (2003)).<sup>2</sup>
- Europe : évaluation du programme de santé mentale mené par le Bureau régional de l'Europe (date d'achèvement prévue : décembre 2003).
- Méditerranée orientale : mesures prises par le programme Faire reculer le paludisme pour répondre aux besoins des pays dans la Région de la Méditerranée orientale (date d'achèvement prévue : octobre 2003).
- Pacifique occidental : évaluation programmatique de la lutte antituberculeuse menée dans le cadre de la coopération technique de niveau national dans les pays du Pacifique occidental (achevée et soumise au Comité régional à sa cinquante-quatrième session (2003)).<sup>3</sup>

6. Le principal enjeu est de veiller à ce que les résultats et les enseignements tirés de ces évaluations programmatiques et thématiques se traduisent en mesures concrètes dans le programme de l'OMS et soient pris en considération pour l'établissement des plans d'activité futurs de l'Organisation.

## EVALUATIONS DE PAYS

7. L'OMS s'est engagée à améliorer son approche stratégique dans les pays, et les évaluations de pays sont pour cela fondamentales. Avant d'institutionnaliser l'évaluation de pays, ce qui est une règle générale prévue par le cadre d'évaluation de l'OMS, il faut en définir et en tester la portée, la teneur, l'approche et la méthodologie. Pour ce faire, trois évaluations pilotes de pays débiteront au cours du quatrième trimestre de 2003. On est en train d'examiner l'avant-projet du mandat qui sera confié à un groupe spécial composé de membres du personnel du Siège et d'administrateurs régionaux chargés de la planification.

8. Les évaluations pilotes seront faites en Ouganda (Région africaine), au Népal ou au Myanmar (Région de l'Asie du Sud-Est) et dans un pays à désigner de la Région du Pacifique occidental.

9. Les enseignements tirés des évaluations pilotes de pays aideront à mettre au point le onzième programme général de travail ainsi que les budgets programmes stratégiques s'y rapportant.

---

<sup>1</sup> Evaluation of the Pan American Center for Sanitary Engineering and Environmental Sciences (CEPIS). Document CSP26/17.

<sup>2</sup> Part I: Review of the intercountry programme. Document SEA/RC55/14; Part II: Joint evaluation of a specific intercountry programme – multi-disease surveillance and response. Document SEA/RC56/14.

<sup>3</sup> Tuberculose. Document WPR/RC54/7.

## EVALUATION PROPOSEE POUR 2004

10. En plus des évaluations programmatiques en cours, il est prévu en 2004 de faire une évaluation thématique du programme de bourses d'études de l'OMS.

11. L'Organisation, qui s'efforce de mettre en place des systèmes de santé capables d'améliorer les issues sanitaires de façon équitable, contribue à renforcer durablement les capacités nationales grâce à sa politique de bourses d'études. Cette politique est mise en oeuvre par le biais du programme OMS de bourses d'études, qui est décentralisé et administré par le Siège et les bureaux régionaux. Le programme offre des possibilités d'études plus poussées et d'échange de connaissances scientifiques et de techniques dans des domaines de la santé publique qui n'existent généralement pas dans le pays d'origine des boursiers. Le programme est lié aux priorités de la santé arrêtées par les pays et doit en principe faire partie intégrante de la politique nationale de développement des personnels de santé.

12. L'exécution du programme est codifiée dans le Manuel de l'OMS pour les questions telles que les critères et méthodes de sélection, le placement des boursiers, l'analyse et le suivi, ainsi que la présentation des rapports. En septembre 2003, l'OMS avait dépensé US \$31,2 millions pour ce programme pendant la période biennale 2002-2003.

13. Le programme de bourses d'études, qui est pour l'OMS un mécanisme de coopération pour le développement, a subi certains changements ces dernières années pour ce qui est de la durée des études, des lieux d'étude et de l'administration des bourses. Quelques bilans ont été faits jusqu'ici concernant les bourses d'études. Dans le contexte de l'action avec et dans les pays inscrite dans les stratégies de coopération avec les pays,<sup>1</sup> il serait opportun de procéder à une évaluation mondiale du programme de bourses d'études de l'OMS.

## OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

14. L'évaluation aura pour but de déterminer de façon systématique le rôle du programme de bourses d'études dans le renforcement des capacités nationales à long terme dans le domaine de la santé et des ressources humaines. Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

- évaluer la performance du programme de bourses d'études afin d'en déterminer la pertinence et l'efficacité pour le renforcement des capacités nationales ;
- envisager d'autres mécanismes susceptibles de contribuer au développement des ressources humaines en dehors du programme de bourses d'études proprement dit ;
- dégager les expériences fructueuses et tirer des enseignements ;
- formuler des recommandations pour l'orientation future du programme.

L'évaluation sera faite en 2004 et devra être menée à son terme cette même année.

15. Le Comité de Développement du Programme est invité à examiner la proposition ci-dessus.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir document EB111/33.